

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 ont des 1^{er} et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois..... 6 fr.
 Six mois..... 11 fr.
 Un an..... 20 fr.

LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. à la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 16 Janvier 1872.

Les impatiences du parti républicain, pour la proclamation définitive de la forme politique qu'il place au-dessus de la volonté nationale, viennent d'aboutir à un nouvel échec. Tous les journaux et toutes les correspondances de Paris s'accordent à reconnaître que MM. Picard, Rivet et Ricard ont dû reculer devant l'attitude de l'Assemblée. Ils avaient compté que le centre gauche, composé d'esprits modérés et sans parti pris, se prononcerait pour la nécessité de constituer la République; mais le centre gauche, au contraire, s'est divisé; et on serait arrivé à une dislocation complète si les meneurs républicains n'avaient pas prudemment battu en retraite.

C'est précisément cet échec qui a inspiré à M. Thiers une déclaration solennelle en faveur du Pacte de Bordeaux. On verra plus loin, d'après le Journal des Débats, l'analyse des paroles de M. Thiers.

Nous voilà donc délivrés encore une fois de ces prétentions inouïes, dont le but est d'imposer la République à une nation qui n'a pas l'air d'en vouloir. Il serait bien désirable que messieurs les démocrates de haut et bas étage comprissent une bonne fois, que le temps des surprises est passé. La majorité de l'Assemblée nationale ne subira aucune pression. Elle veut continuer pacifiquement et librement à réorganiser le pays et à rétablir les affaires. Ce but est en partie atteint; mais toutes les lois organiques, sans exception, devront être votées, quand elle songera à résoudre la question suprême, en se pénétrant des vœux et des besoins réels de la France, que les républicains de la veille essayent vainement de confisquer au profit de leurs passions et de leur incapacité.

Les injures et les calomnies, arme unique des communistes et des fauteurs de désordre, n'empêcheront pas l'accomplissement de cette œuvre patriotique.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 janvier.

M. Jean Brunet. — Dieu, dans sa justice, a frappé la France de châtimeaux terribles. La France s'est laissée corrompre par des rhéteurs et par des histrions, par des impies et par des ruffians. (Bruit. — Une voix : « Vous parlez donc du 4 septembre ? » — Hilarité prolongée.)

M. le président adresse quelques paroles à

M. Jean Brunet.
 On crie : « Laissez parler le citoyen. »
 L'orateur répète sa phrase. Il ajoute : La France a abandonné ses enfants les plus purs et les plus dignes et a laissé insulter le Christ qui la combait de bienfaits. (Murmures à l'extrême gauche. — Très-bien ! à droite.) La France veut-elle continuer de vivre dans les ruines, dans les conspirations, dans les hontes et dans les abaissements ? Ou bien la France veut-elle relever la tête et s'engager dans la voie du salut ? Il faut alors qu'elle se régénère, qu'elle accepte le principe qui rayonne sur le monde entier. Elle doit condamner et flétrir les sectaires de l'athéisme. (Très-bien ! à droite. — Assez ! assez ! à gauche. — Rires.)
 Il faut que la France, s'incline devant les enseignements d'en haut, qu'elle se dégage des vapeurs malsaines de l'incrédulité, qu'elle entre dans la voie que lui montre le Christ universel. (A droite : « Bravo, citoyen ! » — On murmure à l'extrême gauche, ce qui excite l'hilarité du reste de la Chambre.)

Il y a une question grave à résoudre de suite, car le glaive Tout-Puissant est suspendu sur nos têtes. M. Jean Brunet propose donc le projet de loi suivant :
 « Art. 1^{er}. La France, voulant sortir de la triste situation où elle se trouve, se voue complètement à Dieu tout-puissant et à son Christ. (Assez ! assez ! à gauche. — Très-bien ! continuez ! à droite.)
 « Art. 2. En témoignage de ses nouveaux sentiments, la France élèvera un temple au Christ sur la hauteur de Paris qui avait été consacrée au roi de Rome.
 « Art. 3. Le temple du Christ portera une plaque avec ces mots : « Dieu protège la France, le Christ est vainqueur, il règne et commande. » (Tumulte épouvantable à gauche. — Applaudissements à droite.)

L'orateur demande l'urgence pour sa proposition. L'Assemblée, qui a déjà traité de graves et difficiles questions, doit maintenant glorifier le Christ. (Violents murmures à l'extrême gauche. On crie : « Revenons aux matières premières. » On répond à droite : Cette matière a aussi son importance.)

L'urgence n'est pas adoptée. La proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'impôt des matières premières.
M. Desseilligny combat le projet du gouvernement dans l'intérêt de notre commerce d'exportation. L'orateur cite l'opinion conforme d'un grand nombre de chambres de commerce. Trente-huit de ces chambres se sont prononcées dans le sens d'opposition, tandis que vingt-deux seulement sont favorables au projet du gouvernement, quelques-unes à regret.

L'orateur reconnaît cependant la nécessité de faire face aux charges qui pèsent sur nous, et il adopterait assez volontiers une taxe nouvelle de un pour mille sur toutes les transactions commerciales. Il en espère cent millions. Avec quelques autres petites augmentations d'impôt et des économies sur le budget, on pourrait venir à bout de nos difficultés.

M. Clapier dit que c'est une tâche facile que de critiquer les propositions du gouvernement; il y a quelque chose de mieux à faire, indiquer des impôts plus acceptables. C'est ce que l'honorable membre veut faire, et il propose en conséquence un impôt sur la marchandise fabriquée.

Séance du 12 janvier.

M. de Tréveneuc demande que sa proposition sur la convocation extraordinaire des conseils généraux, en cas de dispersion illégale de l'Assemblée soit discutée immédiatement après les impôts.

M. de Pressensé appuie cette demande. L'adoption du projet de M. de Tréveneuc pourrait, dit-il, engager beaucoup de députés à rentrer à Paris. (Bruit : L'Assemblée ne le veut pas !)

M. Buisson, rapporteur de la commission d'initiative, repousse un nouvel ajournement de la discussion sur la motion Duchâtel. Il ne faut pas éternellement traîner en longueur une question qui peut

inquiéter le pays. (Très-bien ! très-bien !)
 L'Assemblée, consultée par assis et levé, se prononce pour que la proposition de M. de Tréveneuc ne soit pas mise à l'ordre du jour immédiatement après les impôts. Approbation prolongée à droite et au centre. M. Thiers et les ministres votent avec la minorité.

On reprend le débat sur les matières premières.
M. Clapier continue son discours contre le projet du gouvernement; il développe son système, consistant à établir un droit sur les matières fabriquées. Au milieu du bruit persistant, il est très-difficile de suivre la pensée de l'orateur.

M. de Lasteyrie croit le moment venu de dire pourquoi la commission repousse le projet officiel. Ce projet établissant 20 070 ad valorem à l'importation sur les matières premières et permettant au gouvernement de les transformer à sa guise en droits spécifiques, est entièrement défectueux. Ce n'est pas la protection, car il ne protège pas l'industrie nationale, qu'il entrave au contraire; ce système n'est pas non plus le libre-échange, car il fait le renchérissement des objets de première nécessité; ce n'est pas un système fiscal, ou plutôt c'est la fiscalité de l'Indien qui abat l'arbre pour en couper le fruit. C'est une idée malheureuse, une fantaisie personnelle. (Bruit.)

Je suis libéral, dit-il en terminant; je ne puis accepter cet impôt. Vous êtes en présence de quatre systèmes différents : l'impôt sur le revenu, qui est le plus juste (bruit); le décime, qui est le plus injuste; l'impôt sur le sel qui est le plus impopulaire; l'impôt sur les matières premières qui est le plus nuisible. Choisissez. (Très-bien ! très-bien !)

M. Féray se prononce à la fois contre le système du gouvernement et contre le système de la commission.

Séance du 13 janvier.

Un discours de M. Thiers a rempli cette séance. M. Thiers a défendu les vieilles idées protectionnistes que l'on devait croire vaincues depuis longtemps; il repousse toutes les idées nouvelles sur les impôts, et il veut la rupture du traité de commerce avec l'Angleterre, qui nous a permis d'avoir à meilleur marché certains produits fabriqués, et en même temps d'écouler au dehors nos produits vinicoles et cette partie considérable de nos manufactures connue sous le nom de : *Article de Paris*.

Le Journal des Débats apprécie en ces termes le discours de M. Thiers dans sa lettre de Versailles :

Le Président de la République a défendu avec une grande persévérance et une grande habileté son projet primitif, reposant sur des droits très élevés avec drawbacks sur les matières premières; il y ajoute diverses augmentations des taxes existant actuellement, plus un appoint dont l'origine n'est pas encore tout à fait déterminée; mais il est probable, d'après ce qui s'est passé aujourd'hui, qu'il maintiendra, en ce point encore, son projet primitif d'impôts sur les actions et obligations. Il compte trouver ainsi les 250 millions nécessaires.

Il y a dans le discours de M. Thiers des passages à l'adresse de tous les intérêts, de toutes les industries, de tous les partis et peut-être de quelques préjugés. Lorsqu'il agit de questions techniques, et qui par cela même ne peuvent être parfaitement connues que d'un petit nombre d'hommes très compétents, les arguments tirés de l'ordre d'idées que je viens d'indiquer sont infiniment plus accessibles que que toutes les raisons de science et de métier. Les agriculteurs ont appris aujourd'hui que le projet du gouvernement protégerait la laine, laquelle est menacée par l'invasion prochaine d'une quantité effroyable de laines d'Amérique; les filateurs et fabricants de coton ont appris... rien ou pas grand-chose, car il y a longtemps qu'ils sont très satisfaits du projet ministériel, surtout lorsqu'ils sont de Normandie.

Tous les conservateurs de la Chambre ont appris

que l'impôt sur le revenu appliqué en Angleterre, en Italie, en Prusse, en Autriche, en Suisse, est cependant une des deux incarnations du socialisme (car il y en a deux). La gauche a dû réfléchir lorsqu'on lui a démontré que tous les autres impôts pèseraient infiniment plus sur le peuple que les droits énormes à l'importation, attendu qu'une chemise d'ouvrier ne coûtera que 2 sous de plus avec ce système et une robe d'ouvrière 6 sous. Enfin il est impossible de se dissimuler que les droits élevés avec drawbacks, qui n'étaient pas en faveur encore ce matin, ont regagné ce soir du terrain à la suite du discours de M. Thiers. Le mouvement était très sensible, à l'issue de la séance, des deux côtés de la Chambre.

Quelles en seront l'intensité et la durée ? C'est ce que l'avenir seul nous apprendra. Les hommes les plus marquants de la majorité étaient opposés au système du gouvernement avant, comme ils le sont encore après ce discours; mais on ne peut contester l'impression produite sur l'armée qu'ils ont habituellement derrière eux.

Chose étrange ! ce discours a été d'un grand effet et cependant, si l'on se rappelle chacune des phases de la séance, il a été rarement applaudi. Il n'y a eu d'approbation franche et caractérisée qu'à la fin. Il est vrai que dans cette péroraison, M. Thiers a renouvelé solennellement le pacte de Bordeaux, en affirmant de nouveau qu'il ne songeait qu'à maintenir sans incliner vers aucun parti. Cette déclaration venant d'un gouvernement qui semble quelquefois pencher à gauche, aussi bien vers les républicains qui se mettent au-dessus de la volonté nationale que vers ceux qui n'ont pas toujours été républicains et ne le seront peut-être pas toujours, a été naturellement soulignée et applaudie à droite, vous devez le comprendre, surtout en un moment où l'on attribue (à tort sans doute) à quelques amis du gouvernement le désir de rompre la trêve de Bordeaux, soit par la proclamation de la République, soit par une campagne de dissolution totale ou partielle contre la Chambre.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 13 janvier.

On avait décidément attaché trop d'importance à la récente proposition de M. Ernest Picard tendant, comme vous le savez, à faire cesser le provisoire par l'établissement d'une république formelle et définitive avec deux chambres. L'inopportunité de cette proposition, dans un moment où le pays et la représentation nationale ont plus que jamais besoin de calme et de sang-froid pour résoudre les énormes difficultés politiques et financières que la guerre nous a léguées, avait dès l'abord frappé tous les esprits dans les cercles parlementaires. La gauche elle-même lui avait fait un accueil peu favorable, en déclarant que, ne reconnaissant pas à l'Assemblée le pouvoir constituant, elle ne voulait pas plus l'aider à proclamer la république que la monarchie. Les amis du gouvernement, de leur côté, repoussaient hautement la proposition comme inopportune, en sorte que M. Ernest Picard avait déjà reconnu hier dans la journée que sa proposition ne rencontrait aucune chance de succès et qu'il n'avait qu'à la retirer ou à l'ajourner indéfiniment s'il ne voulait pas la voir repoussée formellement par ses amis mêmes du centre gauche. Il est donc probable que nous n'entendrons plus de longtemps parler de propositions de ce genre.

L'incident d'hier, à propos de la proposition Tréveneuc, est significatif. Les amis du retour à Paris voulaient donner la priorité à la proposition Tréveneuc, dont l'adoption devait être, dans leur pensée, une garantie donnée à la droite contre les conséquences d'une révolution à Paris. En refusant cette priorité, la majorité a montré qu'elle ne considérait pas cette garantie comme suffisante et que

ses résolutions sur ce point n'ont pas changé. A propos de cette grosse question, une notabilité du centre gauche, M. Rivet, affirmait hier que M. Thiers ferait du retour à Paris, une question de gouvernement. Cette assertion n'étant nullement confirmée par le langage que tiennent les amis les plus intimes du président de la République, doit être regardée comme au moins inexacte.

La commission du budget de 1872 s'est prononcée hier, très-nettement, pour le maintien de l'amortissement annuel de 200 millions. Il paraît que M. Magne, bien qu'ayant soutenu dans les bureaux l'idée de la réduction de cet amortissement, n'a pas jugé à propos de renouveler cette thèse au sein de la commission.

La septième commission d'initiative a repoussé ce matin à la presque unanimité la proposition Brisson et consorts pour la dissolution de l'Assemblée. Elle a également repoussé à une forte majorité, la proposition Guibal pour le renouvellement de l'Assemblée par moitié à partir de janvier 1873. Cette dernière décision a été, me dit-on, déterminée par certains détails de la proposition Guibal plutôt que par le principe même du renouvellement partiel sur lequel la majorité ne paraît pas encore avoir de sentiment bien arrêté.

La prise en considération de la proposition Pressensé par la huitième commission d'initiative a été vue avec satisfaction dans tous les partis. Comme elle a été votée à l'unanimité, il devient évident que la majorité elle-même regarde aujourd'hui comme suffisamment punis la plupart des insurgés prisonniers, c'est-à-dire ceux qui n'étaient revêtus d'aucun grade et qui n'ont à répondre d'aucun délit ou crime de droit commun. L'adoption par l'Assemblée de la proposition Pressensé ou de quelque mesure analogue, n'étant plus maintenant douteuse, il serait à désirer qu'elle eût lieu le plutôt possible afin d'ôter toute valeur aux demandes d'amnistie formulées par les radicaux.

On annonce comme imminent le départ de M. Ernest Picard pour Bruxelles. Il est donc complètement inexact qu'il soit question de la rentrée de M. Picard au ministère. Au reste, on dément formellement tout bruit de modification ministérielle.

On dément aussi la nouvelle, donnée par quelques journaux, que les Allemands seraient occupés à rétablir les fortifications de Toul et Belfort afin d'y trouver un point d'appui éventuel qui leur permet de réduire le corps d'occupation dans les six départements.

Le comte de Paris est venu jeudi rendre visite à M. Thiers, qui se trouvait, à ce moment, à l'Assemblée. Le comte de Paris a laissé sa carte à l'hôtel de la présidence.

Les nouveaux tarifs proposés par M. Puyferrier ont été distribués hier à l'Assemblée. Un député, grand industriel et fort compétent dans cette affaire, déclarait hier à plusieurs de ses collègues qu'il était impossible à l'Assemblée de se prononcer en connaissance de cause sur ces tarifs, avant une étude de plusieurs semaines. Un autre député affirmait que le ministre des finances avait voulu simplement obtenir de l'Assemblée un vote de principe, mais que les chiffres proposés seraient évidemment modifiés. L'Assemblée paraît toujours fort embarrassée en présence des divers moyens qui lui sont proposés pour résoudre la question financière, et je persiste à considérer comme résultat le plus probable, quelle se bornera à voter des décimes additionnel sur les contributions existantes.

Revue des Journaux

Journal des Débats

On se rappelle peut-être que le comte d'Arnim ne figurait pas à la réception officielle du 1er janvier, parce qu'il n'était pas encore ambassadeur en titre de l'Allemagne auprès du gouvernement français. Ces derniers jours, il a pu présenter ses lettres de créance, et il a eu un assez long entretien avec le Président de la République. Plusieurs journaux assurent que cet entretien a été amical, ce que nous comprenons sans peine; il est clair que l'occasion eût été mal choisie pour des récriminations. Cependant les novellistes de professions n'en demandent pas davantage pour insinuer que des concessions de quelque importance porteraient sur la prolongation des échéances des derniers milliards de l'indemnité et sur l'évacuation des départements encore occupés par les Allemands.

ont été faites au gouvernement français. Ce serait le don de joyeux avènement du comte d'Arnim. Les journaux qui s'amuse à propager de tels bruits fournissent, involontairement sans doute, des sujets de raillerie à la presse étrangère, qui se moque si souvent et avec tant de raison de notre incurable légèreté.

Français.

L'Echo du Nord annonce que, dans le Pas-de-Calais, les votes militaires ont été favorables au parti républicain dans la proportion de 7 contre 2.

D'après les journaux du Nord, le vote de l'armée dans le département du Nord aurait donné à M. Derégnacourt, radical, 1,032 voix; à M. Soins, radical, 732; à M. Dupont, 303; à M. Bergerot, 178.

Le Nord-Est dit que dans les Ardennes, le candidat républicain a obtenu en moyenne les trois quarts des voix de l'armée.

Enfin, en Savoie, le Patriote savoisien nous apprend que les soldats appartenant à la garnison de Chambéry ont voté en caserne, ils étaient au nombre de 48, ils ont déposé 48 bulletins au nom de M. Jacquemont, le candidat radical.

La Constitution, le Radical, la République française et le Siècle relèvent ces divers renseignements et se félicitent des conclusions qu'ils en tirent. Quant à nous, nous comptons bien que la prochaine loi électorale retirera à l'armée des droits électoraux dont elle ne peut user sans le plus grand péril pour la liberté publique et l'ordre social. Les votes de l'armée sont aujourd'hui républicains dans une certaine mesure, et les journaux révolutionnaires s'en félicitent. Que diraient-ils s'ils étaient demain, impérialistes? L'incapacité électorale de tout homme portant les armes doit devenir l'un des principes essentiels de toute politique libérale, à quelque parti que cette politique appartienne.

Patrie.

Les feuilles radicales attaquent avec un remarquable ensemble une circulaire de Mgr l'archevêque de Chambéry au clergé de son diocèse, à l'occasion des élections qui viennent d'avoir lieu dans le département de la Savoie.

Cette circulaire, dont la modération frappera tout esprit impartial, et qui a surtout pour but d'engager les électeurs à voter, en combattant l'abstention, est ainsi conçue: « Le comité conservateur a proposé un membre qui réunit les conditions désirables. Recommandez à tous vos électeurs d'aller voter et d'élire un bon catholique; dites-leur que c'est pour eux une obligation de conscience, sous peine de péché grave; faites en sorte qu'il n'y ait point d'abstentions dans votre paroisse. Nous avons eu jusqu'ici beaucoup de mauvaises élections parce que nous avons eu beaucoup de votes irréguliers et beaucoup d'abstentions. »

Nous comprenons la susceptibilité, l'indignation que cette circulaire provoque dans les rangs du parti radical. Quoi! l'on attaque tous les jours la religion et elle ose se défendre! La religion est le grand obstacle aux projets des anarchistes, et cet obstacle ose résister! Il y a vraiment là, pour l'esprit de révolution, matière à plainte, et nous ne nous étonnons pas qu'il en use.

Le Siècle, le Radical, la Constitution, trouvent tout naturel de se jeter à corps perdu dans l'arène électorale; mais ils ne voudraient pas y rencontrer des adversaires afin d'être sûrs de triompher. Pour nous, plus logiques, nous admettons la liberté pour tout le monde. Nous avons toujours pensé que tout ce qui, dans un pays, existe à l'état de principe et de droit reconnu, à la faculté, le devoir même d'intervenir, sous peine d'abdication, dans ces luttes où le fait ancien est battu en brèche par le fait nouveau, où le pouvoir de la veille est ébranlé par celui qui aspire à être le pouvoir du lendemain, où le droit reconnu est attaqué par un autre qui veut se substituer à lui.

La restauration, monarchie de droit traditionnel; le régime de Juillet, monarchie de droit représentatif; la République et l'Empire, gouvernements de droit populaire, ont pu tous, tant qu'ils ont existé, se mêler aux luttes électorales; en agissant ainsi, ils ne faisaient au surplus qu'user du droit de légitime défense. D'où vient donc que la religion catholique, l'institution la plus ancienne, la seule qui ait résisté à toutes les révolutions dont notre pays a été le théâtre, d'où vient qu'elle ne pourrait se présenter sur ce terrain de l'élection politique, où ses intérêts, comme ceux de tout le monde, sont en jeu, puisque l'attaque porte sur tout, puisque rien n'est respecté?

Journal de Paris

M. Lepère (de l'Yonne) rêve un Catechisme du Citoyen. Ce catechisme contiendra ce qu'il faut, à un radical, de morale, de politique et de littérature. Le fond en sera solidement radical. Même, il sera écrit en belle langue radicale. On pourra, par exemple, lui donner cette forme: « D. Quel est le plus saint des devoirs? — R. L'insurrection. « L'élève répondra sans hésiter. Quand il sera bien sage et qu'il montrera les dispositions d'un bon petit citoyen, le maître lui permettra la lecture d'une harangue de M. Gambetta ou d'un article de M. Motu. Alors ouvrira un siècle, d'où l'on verra sortir les générations toutes neuves et toutes vigoureuses.

La paternité directe de ce projet n'appartient pas à M. Lepère de l'Yonne. Il est catalogué dans la bibliothèque de la Révolution. Le Catechisme du genre humain parut même avant les Feuillants. Plus tard, dans la crise, les catechismes pullulèrent. Il y en eut sur l'athéisme, sur le matérialisme, sur le socialisme, sur toutes sortes de non moins aimables doctrines. Le Catechisme du Citoyen tiendra lieu des notions sur la divinité et sur la morale. Les belles-lettres, la philosophie, les études qui épurent l'esprit et l'humanisent, seront abandonnées à ceux que l'on appelle, dédaigneusement des aristocrates. Il suffira de savoir qu'un brave fédéré s'enivre aux frais de l'Etat, qu'un Français aime sa patrie allume la guerre civile à deux pas du Prussien, qu'un électeur consciencieux vote sur le mot d'ordre envoyé de Berlin, de Bruxelles ou de Londres, qu'un travailleur doit ne rien faire et que l'amour libre est préférable à la famille. Sur le tout, un peu de pétrole donnera du vernis à ces catechismes.

Le Catechisme du citoyen n'est que le dogme de la Révolution en permanence, destiné à former un peuple d'athées, de matérialistes, de paresseux, de débauchés et de communaux. Mais, puisque les circonstances ont placé, sur le pied de l'égalité politique, le faible d'esprit et l'homme intelligent, celui qui ignore tout et celui qui sait quelque chose, le dernier venu et le plus vertueux, il ne serait pas indifférent d'ajouter à l'enseignement populaire une donnée simple sur le respect dû à la propriété, à l'autorité, à la famille, sur les devoirs sociaux, sur l'utilité et les rouages principaux du gouvernement, sur la nature du capital que l'ouvrier maudit et sans lequel il mourrait de faim, toutes questions vitales, dont on ne sait pas en France le premier mot. On pourrait aussi afficher, en grosses lettres, dans les écoles communales, un avertissement sur l'imposture des socialistes, des communistes, des solidaires, des radicaux, qui savent si bien envoyer les niais sur les pontons, pendant qu'eux se dévouent à gérer les préfectures ou qu'ils poussent le dévouement jusqu'à un portefeuille.

La Commission d'initiative a voté, à la presque unanimité, la prise en considération de la proposition de M. de Pressensé tendant à la mise en liberté des insurgés prisonniers qui n'étaient revêtus d'aucun grade et qui ne sont pas accusés de crime ou de délits de droit commun.

Il faut ne pas avoir vécu à Paris, pendant le siège, pour douter de l'utilité et de la nécessité de cette mesure. Les républicains qui s'étaient emparés du pouvoir au 4 septembre avaient jugé à propos d'armer la population de Paris tout entière; puis cette population armée, exercée, ils n'avaient pas voulu, ou ils n'avaient pas su, ou ils n'avaient pas osé la conduire à l'ennemi. Quand le 18 mars survint, cette foule enrégimentée était habituée à répondre à des convocations régulières, à se rendre chaque matin à l'appel du clairon ou du tambour. Le 18 mars ressemblait à s'y méprendre au 4 septembre. Des républicains s'étaient emparés du pouvoir à cette dernière date, d'autres républicains s'en emparèrent à leur tour au 18 mars et de la même manière, par la violence; il était bien difficile à des illettrés, à des ignorants, de distinguer entre les deux dates. Ils continuèrent à répondre régulièrement aux appels, à monter la garde. Beaucoup d'entre eux, en outre, étaient obligés de rester dans les rangs pour vivre. Que l'on rende ces malheureux à leurs femmes et à leurs enfants, on n'a que trop tardé. Ils sont déjà plus punis que M. Courbet, dont ils n'ont fait qu'exécuter les ordres.

Quant à leurs chefs, à ceux qui savaient parfaitement qu'ils s'associaient au mouvement du 18 mars, ils se mettaient en insurrection contre les lois de leur pays, qui ont spéculé

sur l'insurrection elle-même en lui demandant des galons ou des appointements, la commission d'initiative a pensé avec raison qu'ils devaient être punis. On voit que la Chambre, que cette majorité que l'on accuse d'être impitoyable, sait, lorsqu'il le faut, faire la part de la clémence aussi bien que de la justice.

INFORMATIONS

M. de Persigny, ancien ministre de l'Empire, ami particulier et dévoué de Napoléon III, est mort le 13 janvier, à Nice.

L'ex-général Cremer, après avoir comparu devant le juge d'instruction de Beaune, a été rendu à la liberté.

On écrit de Chambéry, que dans l'élection qui vient d'avoir lieu, tous les amis de M. Thiers et la plus grande partie des employés de tous genres ont voté en faveur du candidat radical. Le candidat conservateur libéral a été nommé par le concours des habitants des campagnes, qui, en se donnant à la France, n'ont pas entendu vivre sous un gouvernement ayant la forme républicaine, qu'ils n'ont jamais aimée. Le député élu, M. Grange, est un conservateur libéral très estimé dans le pays.

Le commandant Rustaud, commissaire du gouvernement près le 6e conseil de guerre, vient de présenter son rapport à la commission des grâces sur les condamnations prononcées contre les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Le commandant Rustaud n'a requis l'application de la peine de mort que contre Verdagner, déserteur du 88e de marche, le plus compromis de tous.

Il est donc plus que probable que les cinq autres condamnés à mort pour la même affaire: Simon Mayer, Lagrange, Masselot, Aldenent et Herpin-Lacroix, verront leur peine commuée.

L'Ordre annonce que les électeurs du département de l'Eure songent déjà au successeur qu'ils auront à donner à leur député l'honorable M. Dupont, mort subitement ces jours derniers.

Il paraît que, dans les principaux centres de ce département, on s'est mis d'accord pour offrir la candidature à M. Janvier de la Motte, qui a, comme on le sait, longtemps administré ce département et y a laissé les meilleurs souvenirs.

Ce serait dans tous les cas une éclatante protestation contre la détention exceptionnelle dont M. Janvier de la Motte est l'objet.

M. Crémieux du 4 septembre avait plaidé pour un paysan qui, plein de gratitude, lui apporta un panier de cerises.

Mais tandis qu'il attendait dans l'antichambre, un grand singe familier de la maison se précipite sur le panier dont il dévore presque le contenu sous les yeux du campagnard terrifié.

Introduit enfin, il présente ce qui reste au futur ministre de la justice des émeutes en disant: — Il y en avait beaucoup plus, mais M. votre fils a dévoré les autres. (Gaulois.)

Chronique locale et méridionale

Nous croyons devoir rappeler que le délai fixé pour l'enregistrement des baux et la déclaration des locations verbales expire le 20 janvier au soir.

Le nouveau procureur-général à la cour d'Agen, M. Roé, bien connu par son talent élevé et par la sûreté de ses principes religieux et moraux, a prononcé un très beau discours à l'occasion de son installation.

Nous sommes heureux d'en citer le passage suivant:

« Sachons tous défendre la loi avec la respectueuse sagesse que commande une aussi noble cause, mais aussi avec la fermeté que réclament d'aussi hauts intérêts. Efforçons-nous, en même temps, de faire aimer la justice, en écoutant toujours avec une attention scrupuleuse et bienveillante quiconque réclamera son appui.

« Qu'aucune voix, qu'aucune plainte ne nous paraisse importune; que nul ne s'éloigne avec la co-

lère ou la tristesse de n'avoir pu se faire entendre; ayons pitié des illusions et des erreurs, la patience seule a le privilège de les dissiper; réservons notre sévérité pour la mauvaise foi et ses criminelles manœuvres.

Mais l'accomplissement exact d'une pareille tâche exige une dernière condition, élevée aujourd'hui plus que jamais à la hauteur d'un rigoureux devoir. La loi et la justice n'ont pas d'ennemis plus acharnés que les passions politiques, leur ennemi le plus dangereux est cette polémique ardente qui provoque les violences et sème la haine entre les citoyens.

Pour rester digne de ses fonctions, le magistrat doit creuser entre ces passions et lui un abîme infranchissable; jamais il ne doit s'associer, de près ou de loin, directement ou par des moyens détournés, à une polémique de ce genre, quels qu'en soient l'esprit et le but, de quelque parti qu'elle soit l'organe. A ce prix seul il conserve le droit de prendre la défense des lois contre ceux qui les attaquent, de réprimer les excès qui les outragent, et la même réserve peut seule donner à sa parole, quand il la fait entendre au nom de la justice, l'autorité et l'indépendance.

M. le préfet de l'Aude, vient de prendre un arrêté annulant la délibération du conseil municipal de Narbonne, qui avait supprimé le traitement des Frères de la doctrine chrétienne. Le même arrêté rétablit d'office cette allocation dans le budget municipal.

On a commencé à mettre en circulation les nouvelles pièces de monnaie d'argent de 1 fr. et 2 fr., au millésime de 1874, frappées au même titre que les anciennes. Les pièces de 1 fr. sont inférieures, comme netteté, à celles de 2 fr.

L'hôtel des monnaies de Bordeaux frappe pour cent mille francs par jour de monnaie d'argent.

Par décret du 10 janvier, M. Ausset, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de Tarn-et-Garonne.

M. Coujet, ancien substitut à Montauban, est nommé juge à Albi, en remplacement de M. Cammas, appelé à la présidence du tribunal civil de Castelsarrasin.

La souscription à l'emprunt de 100,000 fr. ouverte par la Mairie de Montauban a été immédiatement couverte. Le total des souscriptions reçues s'élève à 116,000 fr.

Le comice agricole d'Agen s'occupe aussi en ce moment d'organiser pour la fin de février 1872, avec le concours de l'autorité départementale et de l'autorité municipale, une exposition des vins du département de Lot-et-Garonne.

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur cette solennité qui ne peut qu'éclairer les praticiens du Sud-Ouest de la France et leur donner une juste idée de la valeur des vins de 1871, appartenant à cette région.

Encore une attaque dans les rues de Toulouse. Un prêtre, dit l'Echo de la Province, a été non-seulement insulté hier, dans la rue des Récollets, mais encore poursuivi par des huées et accablé de coups de pierres.

L'Emancipation de Toulouse engage très vivement la lutte, non-seulement contre l'ordre gouvernemental, mais contre l'ordre social lui-même. On sait que le numéro du 1er janvier a été saisi et est l'objet de poursuites. Le préfet de Toulouse a prévenu M. Duportal que le parquet, par application de la loi, dirigerait des poursuites contre les numéros renfermant un article d'un membre quelconque de la Commune, se trouvant, par décision de justice, privé de la jouissance de ses droits civils et politiques.

L'Emancipation répond par la publication posthume de fragments de la correspondance de M. Delécluze, « l'homme dont une presse infâme n'a pas même eu la pudeur de respecter le cadavre... », le républicain que la canaille royaliste et cléricale a traîné aux gémonies. » Après les succès des candidatures radicales dans plusieurs départements du midi, le langage de M. Duportal et de la presse révolutionnaire nous paraît de nature à inspirer de sérieuses réflexions au gouvernement, et à l'engager à s'appuyer plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent sur la majorité conser-

vatrice et libérale de l'Assemblée. (Français).

M. Blanqui, qui a été arrêté, on le sait, dans le département du Lot, comparaitra très prochainement devant le quatrième conseil de guerre. Seront cités comme témoins pour l'échauffourée du 31 octobre : MM. Jules Ferry, Charles Ferry, Pellelian, Emmanuel Arago, Jules Favre, le général Trochu, etc., etc. Nous aimons à croire que ce sera la dernière fois que l'on verra ces gens-là réunis.

De très fâcheuses nouvelles arrivent de Montpellier, M. de Cathelineau, l'ex-général des volontaires de l'Ouest, de passage dans cette ville, a été gravement insulté par plusieurs groupes de ces individus que l'on retrouve aux premiers rangs dans toutes les émeutes, et son fils a même été blessé d'un coup de pierre à la tête.

Nous ne saurions flétrir avec trop d'énergie une aussi lâche et infâme agression.

Nous réions pour français les hommes qui ne respectent point l'une des plus pures gloires militaires françaises de cette funeste guerre où notre honneur militaire a subi de si rudes atteintes, et tous les partis les renieront avec nous. (Liberté).

Le département de l'Hérault est un des plus riches de France. Grâce à la vigne, le sol y produit autant que les capitaux les plus rémunérateurs; le bien-être y est parvenu à un degré qui défie toute comparaison, et la prospérité de la contrée n'a d'égale que l'exaltation politique de ses habitants.

Or, l'emprunt de un million et demi a été émis, et dans ce département si riche, si fécond, si républicain, administré par un conseil général ultra-républicain, sait-on ce que l'émission a produit? Les souscriptions se sont élevées à 54,000 francs!

Voilà donc la sécurité qu'inspire le régime pseudo-républicain d'aujourd'hui; voilà la confiance que trouve autour de lui, dans son département, ce conseil général composé de républicains et de radicaux! 54,000 fr. quand on demande un million et demi!

AVIS. — Il vient d'être créé, à Gourdon, des Marchés Foires qui se tiendront, dans cette ville, le 2^e et 4^e samedi de chaque mois à partir du mois de janvier 1872.

AVIS. — M. le Maire de la commune d'Ussel, canton de St-Germain, a l'honneur d'informer le public, que 2 nouvelles foires viennent d'être créées dans cette commune. Elles s'y tiendront les 9 février et 7 septembre de chaque année.

Lorsque ces deux dates concorderont avec un Dimanche, les foires seront tenues le Samedi.

Le Maire, COUTURE (Cyprien).

Bulletin commercial

Phosphates de Chaux.

L'industrie de phosphate de chaux fait des progrès rapides dans notre contrée. — Les travaux de l'extraction sont recommencés partout avec une grande vigueur. — De nouveaux gisements aux environs de Limogne sont découverts; les carrières de phosphate sont ouvertes sur toutes les hauteurs qui environnent cette petite ville d'après les indications que M. le professeur Malinowski a donné d'une manière tout à fait désintéressée à quelques habitants de cette localité.

D'un autre côté, on signale quelques traces de cette matière précieuse aux environs de Mercuès. — Des recherches se font aussi du côté de Puy-l'Evêque. Les échantillons d'une roche de bonne qualité ont été apportés dernièrement d'une localité peu éloignée de Cahors, dont nous n'avons pas voulu demander le nom, par discrétion.

Le mouvement se propage dans les départements voisins. — C'est l'Aveyron qui a le pas sur les autres dans cette voie si utile. — La Société agricole de Rodez a voté une somme de 300 francs pour les frais de premières recherches. Ce département d'ailleurs est encore plus intéressé dans la question que le nôtre. Car dans le Lot les bonnes terres calcaires abondent. Dans l'Aveyron, au contraire, il n'y a que deux lambeaux de cette nature; l'un au sud-est du département et l'autre au nord-ouest entre Villefranche et Villeneuve. Le gisement de chaux

phosphatée rendrait un grand service aux pays granitiques du Rouergue qui occupent le centre de ce département, c'est-à-dire les environs de Rodez. — Mais il y a des gisements de pyrites dans cette région où une fabrique pourrait s'établir facilement pour la production de l'acide sulfurique nécessaire pour la transformation du phosphate natif en superphosphate. En Angleterre actuellement les phosphates natifs broyés se vendent environ 115 francs la tonne. Le superphosphate coûte le double c'est-à-dire 8 livres sterlings. — On dit que ce haut prix provient de la fièvre jaune qui règne actuellement dans les îles plabes de Bahamae d'où l'Angleterre tirait une partie de ses produits. Les ouvriers ont été obligés de quitter leurs chantiers, ce qui fera du bien pendant quelque temps aux phosphates français.

Le comice agricole d'Albi, quelques grands propriétaires des Basses-Pyrénées, plusieurs négociants de Bordeaux et les fabricants des engrais artificiels de la Bretagne, demandent avec instance des renseignements sur les phosphates du Quercy dont ils veulent se servir pour l'agriculture ou l'industrie. On annonce quelques déconfortures de nos expéditions sur Bordeaux. — Les calcaires ordinaires se sont trouvés mêlés aux phosphates. C'est une chose fâcheuse si elle est vraie. Il faut beaucoup de vigilance et de connaissances réelles pour cet espèce de commerce.

Une agence spéciale pour les phosphates serait utile déjà à Cahors et une bourse tenue dans un café de la ville. En attendant le Journal du Lot fera son possible pour fournir des renseignements, au moyen de son bulletin, aux personnes que cette question intéresse.

Question des Phosphates de Chaux.

Nous annonçons au public l'apparition prochaine d'un ouvrage important pour l'industrie et l'agriculture de ce pays, sous le titre :

« Traité spécial des phosphates de chaux naturels, en général et principalement l'étude des gisements de cette matière qui sont nouvellement découverts dans le Quercy, avec cartes et coupes géologiques, par M. Jacques Malinowski, licencié ès-sciences naturelles, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. »

Cet ouvrage contient la description des roches phosphatées, leur manière d'être dans la nature, leur analyse, leur emploi dans l'industrie et l'agriculture et tout cela d'après les meilleurs auteurs français, anglais, allemands et les propres observations de l'auteur.

Ce travail a été présenté au Conseil général du Lot, et sur le rapport de M. Demeaux, conseiller du canton de Puy-l'Evêque, cette assemblée départementale vota ses encouragements à M. Malinowski.

On souscrit : Chez M. Calmette, libraire à Cahors et chez l'auteur dans la même ville, Port-Buillet, maison Cosse.

Le prix d'un exemplaire par la voie de souscription est de 5 francs.

Tout journal qui reproduira cet avis et enverra un numéro de sa publication à l'auteur, aura droit à un exemplaire de l'ouvrage gratuitement. Celui qui procurera cinq souscriptions aura droit au sixième exemplaire gratuitement.

La liste des souscripteurs sera publiée en tête de l'ouvrage.

6^e Conseil de guerre de Versailles

ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET DE CINQ AUTRES OTAGES DE LA ROQUETTE. — 23 ACCUSÉS.

Audience du 9 janvier 1871.

On a continué les interrogatoires. Un nouveau personnage, qui occupera une place à côté de Ferré, des Rigault et autres bandits, s'appelle Genton; c'est lui qui a présidé l'espèce de tribunal réuni dans la mairie du onzième arrondissement, qui a prononcé la condamnation à mort de otages. Genton a été reconnu par de nombreux témoins. Son système de défense consiste à nier. L'interrogatoire a surtout fait voir que le vol avait été le mobile de la plupart des assassins. Après avoir commis leur crime, ils se sont précipités dans les cellules des malheureuses victimes, et ont tout enlevé.

Cette partie des interrogatoires des prévenus

fait toucher du doigt ce qu'étaient les hommes de la Commune et quel mobile les faisait agir. Les perquisitions ont fait retrouver dans plusieurs domiciles de communards les objets volés.

Audience du 10 janvier.

Le principal interrogatoire est celui de Pigerre. C'est accusé, qui est le dernier sur le banc de l'accusation, pourrait certainement occuper le premier rang avec François et Genton, car il est un des héros de cette sinistre affaire.

Déjà condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée par le 3^e conseil de guerre pour commandement de bandes armées, Pigerre n'a été compris dans le procès des assassins de la Roquette qu'après cette première condamnation. Il était à la prison de Versailles lorsqu'il a été reconnu par Romain, Picon, Vattier et Latour, pour l'officier qui a commandé le peloton d'exécution.

« Je n'ai jamais en connaissance, dit-il, de l'exécution des otages, avant le 26 octobre dernier, et c'est par les détenus avec lesquels je me suis trouvé à la prison après ma condamnation.

Parmi ceux qui m'entouraient, il y avait Picon, qui me dit un jour :

— Est-ce que vous ne savez pas ce qui s'est passé à la Roquette dans la soirée du 24 mai?

— Non, lui répondis-je; depuis cinq mois que je suis arrêté, je n'ai vu personne.

— Vous ne savez pas qu'on a fusillé l'archevêque et cinq autres otages?

— C'est étonnant, lui dis-je; j'ai été à la Roquette le 27, et je n'ai jamais entendu parler de cela.

Il appela Vattier et lui demanda s'il me reconnaissait. A mon grand étonnement, Vattier lui répondit :

— Oui, c'est lui qui commandait le peloton.

Je pris cela pour une plaisanterie, et je n'y fis pas attention. Le lendemain, un nommé Freycinet s'approcha de moi et me dit :

— Méfiez-vous de Romain, de Picon et de Latour; ils veulent vous mettre dans leur affaire. Comme je ne savais pas ce que cela voulait dire, je ne m'en occupai pas davantage.

Deux jours après, Vattier vient s'asseoir près de moi et me dit : C'était bien le 27 que vous étiez venu à la Roquette?

— Oui, lui répondis-je. Et il se tourna alors vers Picon pour ajouter :

— Hein, qu'est-ce qui aurait dit qu'au bout de sept mois je l'aurais reconnu?

Reconnu, qui? lui demandai-je?

— C'est bien vous Jean-Baptiste Pigerre?

— Oui, lui dis-je.

— Alors, c'est vous qui avez commandé le peloton d'exécution?

Les bras m'en ont tombé, j'ai eu la langue paralysée, et j'ai compris enfin qu'ils avaient tous quatre fait un plan pour me perdre.

Pendant l'instruction, quelques jours plus tard, le capitaine rapporteur me dit :

— Qu'avez-vous à répondre?

— Rien, lui répliquai-je, car je ne comprends rien à tout cela : je suis innocent, je ne sais pas ce que tous ces gens-là me veulent.

Aujourd'hui, j'ai à répondre de la même façon. Romain prétend que je l'ai menacé d'un coup de sabre; Vattier dit qu'il m'a éclairé avec sa lanterne. Ça va faire comme l'histoire du courrier de Lyon.

En voilà un cinquième ici, Latour, qui prétend m'avoir vu à vingt pas du peloton d'exécution. Eh bien, que Latour dise comment je portais la barbe, comment j'étais habillé. J'ai mes raisons pour faire ces questions?

M. le président. — Latour, répondez.

Latour. — Il avait toute sa barbe et le képi de commandant.

D. Vous le reconnaissez?

Latour. — Parfaitement.

Pigerre. — Je vais vous donner l'emploi de ma journée du 24.

A 8 heures du matin, j'étais à la barrière du Combat avec les quelques hommes qui me restaient. Ils n'avaient pas mangé depuis deux jours. Je me rendis à la mairie du faubourg Saint-Martin pour obtenir leur solde et leur nourriture. Pour réussir, je fus obligé de faire plusieurs voyages. Après cela, je m'occupais de réquisitionner deux chevaux pour le chef de la 17^e légion. Ensuite, j'ai été me reposer chez un de mes amis. Métiévier, 74, rue Sedaine, et j'y ai couché. Voilà l'emploi de ma journée. Je vous le ferai certifier par dix témoins.

Le commissaire du gouvernement. — Vous avez déjà dit cela dans l'instruction, mais mal-

heureusement on n'a retrouvé aucun des individus. Pigerre. — Maintenant j'ai encore réfléchi à quelque chose depuis que je suis dans la cellule. La cellule m'a porté bonheur. C'est vrai je suis allé le 27 à la Roquette. On m'avait dit que Ferré s'y trouvait et je voulais lui conseiller de faire cesser une lutte inutile. C'est alors que Vattier a pu me voir.

Vattier. — Je vous ai reconnu le 27. Pigerre. — Voici le costume que je portais ce jour-là. J'avais un paletot d'orléans pardessus mon uniforme, et des galons blancs; je n'en ai jamais eu d'autres. Lorsque j'ai dit à Ferré: Il faut mettre bas les armes, la cause est perdue, il y a des gens qui ont pu me voir; mais je défie aucun des accusés qui sont ici de me dire en face, en me regardant dans les yeux, qu'il m'a vu la veille ou le 24 mai.

Le commissaire du gouvernement. — C'est bien; le conseil appréciera vos explications. Quel jour avez-vous été arrêté?

R. Le 28 près du chemin de fer du Nord. Le commissaire du gouvernement. — Et vous ne connaissiez pas les assassinats?

R. Non. Le commissaire du gouvernement. — Eh bien! Vous étiez peut-être le seul à Paris, en France même, car la France entière se demandait bien plus si on arriverait à temps pour sauver les otages de la mort que pour sauver les Tuileries du pétrole.

M. le commissaire du gouvernement interroge ensuite François pour savoir ce que sont devenus les papiers et l'argent de la Roquette; mais il n'en obtient aucune explication admissible.

Audience du 11 janvier. On entend plusieurs dépositions du plus haut intérêt. Les témoins avaient été la plupart détenus comme otages, et ils ont pu donner des détails circonstanciés sur les derniers instants qui ont précédé la mort de l'archevêque, et sur les traitements que les otages ont subis pendant leur incarcération. Mgr Darboy se plaignait souvent qu'on le laissait mourir de faim.

La déposition du secrétaire de M. Bonjean a vivement intéressé le tribunal. Il avait obtenu, par des gâchons de la préfecture de police, l'autorisation de voir M. Bonjean. Le 17 mai, il avait fait une démarche auprès de Miot, membre de la Commune. Il paraît que Miot aurait fait quelques efforts pour sauver les otages.

Le greffier a donné lecture, à l'ouverture de l'audience, du procès-verbal d'autopsie des cadavres de Mgr Darboy et de M. Bonjean.

Monseigneur a reçu trois coups de feu et est

tombé mort. M. Bonjean a été atteint de dix-neuf balles; il est tombé vivant encore. Il a fallu lui tirer un coup de feu à l'oreille pour l'achever.

(La suite au prochain numéro)

Dernières nouvelles

Servicé spécial du Journal du Lot Versailles, 15 janvier.

L'Assemblée est encore sous l'impression du discours prononcé samedi par le président de la République en faveur de l'impôt des matières premières. Le premier paiement de 80 millions à la Prusse, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été effectué samedi dernier.

Le comte d'Apponyi, président du cabinet autrichien, est attendu prochainement à Versailles.

Le prince Orloff, qui est depuis quelques jours à Bruxelles, doit arriver demain ou après demain à Paris.

On paraît aussi étonné, dans les régions officielles que dans les cercles parlementaires, du séjour prolongé que MM. de Broglie et Picard font ici quand ils devraient être à leurs postes respectifs.

La commission des marchés entendra, mercredi, M. Clément-Duvernois. Elle entendra aussi très-prochainement M. Gent, préfet des Bouches du Rhône sous l'administration de M. Gambetta, qui a imposé à divers départements du midi des marchés onéreux contre lesquels s'élèvent aujourd'hui de très vives protestations. Le rapport de M. le marquis de Mornay sera déposé probablement la semaine prochaine et l'on assure qu'il contiendra de curieuses révélations sur le désordre qui régnait pendant la guerre dans certaines administrations préfectorales.

Les commissions militaires, instituées à Paris, Versailles, et dans tous les ports de mer où se trouvent des insurgés prisonniers, fonctionnent avec activité.

Les individus examinés par ces commissions sont divisés en trois catégories.

Les simples soldats de la Commune, qui ne sont inculpés d'aucun délit ou crime de droit commun, sont remis simplement en liberté avec une bonne admonestation.

Les sous-officiers fédérés qui se trouvent dans les mêmes conditions, sont également remis en liberté mais restent placés sous la surveillance de la police. Enfin, les officiers fédérés, les repris de justice et les individus inculpés de crimes ou délits de droit commun sont tous renvoyés devant les conseils de guerre.

On espère que l'œuvre des commissions militaires et des conseils de guerre sera terminée dans deux mois et demi ou trois mois au plus.

Le centre gauche tiendra désormais trois réunions réglementaires, le mardi et le vendredi à Versailles, et le mercredi à Paris, chez le comte Rampon, rue de Varenne, 58.

L'idée du renouvellement partiel parait gagner sensiblement du terrain dans l'Assemblée.

Il semble aussi qu'il y ait tendance marquée à un rapprochement entre le centre gauche et le centre droit.

On annonce que le prince de Polignac, chef d'état-major, est nommé attaché militaire à l'ambassade de Berlin.

Versailles, 15 janvier, 5 heures du soir.

M. Johnston, député de Bordeaux, vient de prononcer un discours énergique contre l'impôt des matières premières. Il s'est placé sur le terrain du libre-échange, et a déclaré que les traités de commerce avec l'étranger s'opposaient aux idées du gouvernement.

M. Thiers a répondu en termes très-vifs, et a dit que le seul moyen de faire face à nos dépenses était l'impôt tant attaqué.

M. Johnston, s'est senti blessé par les paroles de M. Thiers, et a répliqué assez vertement.

M. le duc de Cazes se plaint également de M. Thiers. Il soutient qu'avant de résoudre une question dans un sens qui modifierait le traité avec l'Angleterre, il faut négocier avec l'Angleterre, à moins qu'on ne veuille rompre tout à fait ce traité avantageux.

L'orateur réclame absolument le maintien des traités de commerce avec l'Angleterre et les autres puissances étrangères. Il craint les représailles, si le gouvernement français dénonce les traités, il prévoit que les droits et l'entrée des vins en Angleterre pourraient être rétablis.

M. Thiers monte de nouveau à la tribune, et nie les conséquences qu'on vient de tirer de ses projets. Il croit que l'Angleterre ne rompra pas le traité, et, quant à lui, il ne cherche pas à le rompre.

On lit dans l'Union, au sujet de la mort de M. de Persigny:

« Aux jours de sa puissance nous avons lutté contre M. de Persigny; mais aujourd'hui les fautes du ministre ne nous empêchent point de reconnaître la fidélité de l'homme de son parti. »

Avant de rendre le dernier soupir, M.

de Persigny a fait appeler deux Pères Jésuites, qui l'ont assisté jusqu'à sa dernière heure.

Né le 11 janvier 1808, il était âgé de soixante-quatre ans.

Bourse de Paris.

Paris, 16 Janvier 1872, soir.

Rente 3 p. % 56,30
4 1/2 p. % 82,20
5 p. % 91,10

Annances

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT

Edition mensuelle 9 fr.
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons 18 fr.
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE 8 fr. 50 par trimestre 6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1° Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost),

2° Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondre, derrière celle indiquée ci-dessus.

3° Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regord, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Échiquier 29

L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3 %.

Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER

le véritable nom

FLEURS ARTIFICIELLES

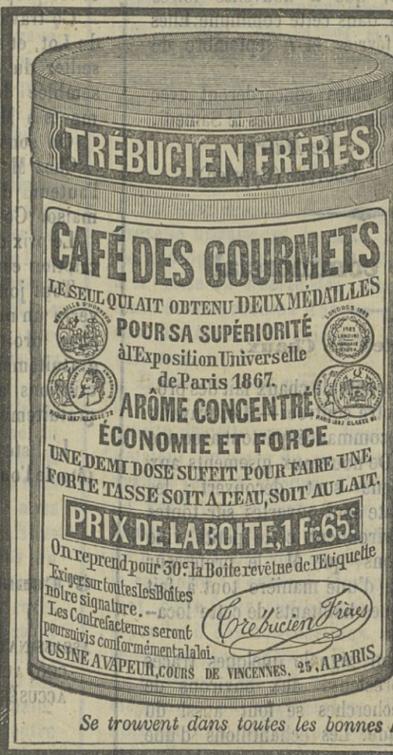
MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

Fond d'épicerie à céder

S'adresser au bureau du Journal.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, pigures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.



CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Plus de teintures progressives

MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE

(Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon) RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET A LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR. Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé. La boîte, avec peigne et brosse: 6 fr. — Le flacon seul: 5 fr.

LOTION VÉGÉTALE SMITHSON Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon, avec brosse: 2 fr.

Dépôt général pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris.

Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

